



CHARTRE DE L'ENCADRANT



L'Encadrant est tenu de respecter une charte de bonne conduite dont la signature l'engage à :

- avoir toujours à l'esprit qu'il est le représentant de l'académie ;
- avoir toujours à l'esprit qu'il est le médiateur des instances du football ;
- avoir toujours à l'esprit qu'il est le garant de la sécurité des jeunes qu'il a à sa charge ;
- adopter une attitude et un langage corrects envers qui que ce soit et dans n'importe quelle situation dans le cadre de sa mission, l'exemplarité devant être sa ligne de conduite permanente ;
- s'investir du rôle de modérateur afin de toujours tempérer les comportements ;
- mettre au maximum ses compétences au service de l'académie ;
- écouter et observer les jeunes qu'il a à sa charge afin de déceler rapidement le moindre ressentiment de mal-être ;
- faire prévaloir la manière plutôt que le résultat et rester ainsi dans le domaine de l'analyse inhérent à une bonne formation (ce qui ne veut pas dire que le résultat ne doit pas être pris en considération) ;
- gérer l'intendance des avant-matches (informations, équipements, accueil...) ;
- prévenir suffisamment à l'avance (sauf cas exceptionnel) par *texto* ou e-mail les parents ou tuteurs des jeunes en cas d'absence ou d'annulation d'un entraînement ou d'un match.

C'est dans un tel cadre de règles de comportement, suscitant la prise en considération de l'autre, de ses besoins et de son respect, que la FAVIA pourra s'exprimer dans les meilleures conditions.

Tout manquement à l'une de ces règles fera l'objet d'un avertissement oral puis écrit, en cas de récidive. Au-delà, une Commission de Discipline se réunira en présence de la personne irrespectueuse.

Signature de l'Encadrant :

GOIFFON Maurice (Fondateur de la FAVIA) :